

CONSEIL GENERAL DE BURTIGNY

Rapport de la Commission des Finances concernant le préavis municipal no. 38/2021-2026

Mise en œuvre du Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE) 2025 et création de l'Association intercommunale Service Intercommunal de Distribution de l'eau potable du Pied du Jura (SIDEP)

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances s'est réunie le 31 mars 2026, en présence de la Syndique Valérie Jeanrenaud, du Municipal Sébastien Cottier, du Boursier communal Javier Vences et de la Commission Ad 'hoc.

La Commission des Finances s'est réunie dans la foulée pour délibérer et rédiger le présent rapport.

Scope

La commission rappelle et remercie les efforts fournis quant à la transparence du projet via les séances d'information à Gimel le 25 février 2026 pour les commissions et à Burtigny le 5 mars 2026 pour les membres du conseil général.

Les documents présentés et fournis sont le résultat d'analyses très approfondies et donne une bonne vision globale du projet.

La commission ne se prononce que sur les aspects financiers du projet.

Pour rappel, le dicastère de l'eau doit être équilibré, autrement dit la vente de l'eau et des taxes doit financer tout investissement.

Contexte actuel

En l'état actuel, en l'absence du PDDE, Burtigny aurait des coûts de rénovation sur un horizon 2040 à hauteur d'environ CHF 2,8 millions. De plus, en considérant une augmentation de la population, il faudrait également envisager un budget supplémentaire de CHF 1,5 millions pour le recaptage de la source pour garantir l'approvisionnement.

Cela représenterait un investissement total de CHF 4.3 millions. Avec une durée d'amortissement de ces infrastructures de 60 ans pour les conduites et respectivement 40 ans pour le captage, l'amortissement annuel serait estimé à CHF 84'166. Avec une hypothèse de projection de consommation de 30'000 m³ par année, le coût du m³

augmenterait de CHF 2.80 pour respecter l'autofinancement du poste. Une telle augmentation apparaît difficilement soutenable sur le plan financier.

Projet de mise en réseau et financement

La mise en réseau permettra de mutualiser les investissements, et de mieux faire face aux imprévus financiers liés à la maintenance des équipements.

Conformément au principe d'autofinancement, les investissements seront financés par :

- la vente de l'eau estimée à CHF 1.50 le m³ au minimum (taxe de consommation)
- les taxes d'abonnement annuelles de CHF 150 par unité de logement
- les locations de compteurs entre CHF 80 et CHF 200 selon leur dimension (les taxes de locations annuelles)
- les taxes de raccordements des nouvelles habitations
- L'accès à d'éventuelles subventions seront facilitées au travers du réseau

A savoir que les sources restent la propriété des communes, et que la commune vendra l'eau au SIDEP à hauteur d'une estimation de 5 centimes par m³.

Impacts financiers

Il est prévu de céder les actifs et les passifs liés à l'exploitation de l'eau au 31.12.2026. Pour rappel, au 31.12.2024, les actifs étaient valorisés dans les comptes à hauteur de CHF 148'000, et dans les passifs à hauteur de CHF 117'000 pour le fonds de réserves.

L'opération comptable générera ainsi un produit, si l'on regarde les chiffres du 31.12.2024, de CHF 31'000. Celui-ci sera compensé par le montant de CHF 41'272.07 que la commune devra verser au SIDEP dans le cadre de la mise en commun du réseau. Sur la base des chiffres de fin 2024, l'impact net sur les comptes serait d'environ CHF 10'200.

Le plafond d'endettement prévu par la SIDEP à hauteur de CHF 50 millions n'aura pas d'impact sur le plafond d'endettement des communes.

Conclusion

Compte tenu de l'équilibre imposé au dicastère de l'eau, le projet n'aura pas d'impact sur les finances de la commune, à l'exception du coût lié à la mise en commun des infrastructures. Les financements restent dans tous les cas supportés par les consommateurs. En revanche, la mutualisation sera favorable aux citoyens de Burtigny à long terme.

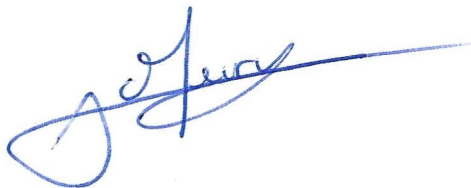
Par l'adoption des statuts de l'Association intercommunale SIDEP (Service Intercommunal de Distribution de l'Eau Potable du Pied du Jura), le conseil général acceptera le projet de mise en commun du réseau, et la création du SIDEP.

La commission recommande aux membres du conseil général d'accepter le préavis **38/2021-2026** tel que présenté.

Burtigny, le 7 avril 2026

Pour la Commission des Finances :

Annick Mury



Sylvain Hofer



Emma Handley

